

Conseil Municipal

REUNION du 13 JUIN 2013

Séance à 18H00

Président : Serge VALETTE

Présents : COLOMB Marielle, AUREYRE Marie-Claude, QUERCY Olivier, REVEILLAC Louis, VALETTE Jean-François..

Excusés : ALBAGNAC Robert, FALGUIERES Alain, Odile LACROIX .

Absents : DELMAS Sylvain,

Date de la convocation : 06 JUIN 2013.

1. PROJECTION DE PLEIN AIR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Ciné-Lot propose aux communes d'organiser des projections de films en plein air dans le département.

Le conseil municipal, après délibération donne une suite favorable à ce projet et accepte de prendre à sa charge la somme de 300 €.

La date de la projection est fixée au 31 Juillet 2013 et se déroulera dans la cour de la salle des fêtes.

2.VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur Serge VALETTE expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0,00	8 752,15
6152/011	Entretien et réparation sur biens	0,00	- 8752,15
	Total fonctionnement	0,00	0,00

Investissement

2111/00	Terrains nus		8752,15
021/00 (040)	Virement section de fonctionnement	8752,15	
	Total investissement	8752,15	8752,15

TOTAL

8752,15

8752,15

3.CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE ASSIER

Le conseil municipal, après lecture de la convention de répartition des dépenses de fonctionnement de l'école publique de ASSIER, émet un avis favorable et donne délégation de signature à Monsieur Serge VALETTE, Maire de la commune de CORN. La participation pour l'année 2012/2013 s'élève à 900 € par élève, soit pour la commune de CORN : 3 élèves x 900€ = 2 700€.

4.CONVENTION DDT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet du Lot, lui rappelant que la commune de Corn dispose de la compétence pour délivrer les permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable. Le conseil municipal a demandé aux services de l'État (DDT) d'assurer l'instruction des ces autorisations et certificats d'urbanisme au moyen d'une convention.

L'évolution des missions et des moyens de l'État conduit la DDT à une modernisation de l'application des droits du sol et nécessite d'adapter la convention qui avait été signée.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable au projet de convention confiant l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels, des déclarations préalables, des permis de construire, d'aménager et de démolir à la DDT et donne toute délégation à Monsieur Serge VALETTE, Maire de Corn pour la signature de cette nouvelle convention.

5. MISE EN PLACE D'UN ABRIBUS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'abribus appartenant à un propriétaire privé n'est plus utilisable et qu'il serait souhaitable d'en installer un en face de la mairie.

Une étude a été proposée à la DDT -DT de Figeac

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 8 000,00 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* approuve le projet tel que présenté par la DDT

* donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de solliciter l'aide du Département dans le cadre des Amendes de police.

6.TRAVAUX D'AMENAGEMENT A LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal, après délibération, et au vu du montant de l'estimatif pour des travaux d'aménagement d'un local de rangement pour les associations, décide d'abandonner ce projet.

En partenariat avec la Communauté de Communes Vallée-Causse, le Conseil municipal, pourrait faire l'acquisition de tables extérieures qui seraient mises en place autour de la salle des fêtes et sur les rives du

Célé. Le conseil municipal délègue la compétence d'aménagement de ces espaces à la Communauté de Communes Vallée-Causse.

QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant des médecins du canton de Livernon sur l'avenir du territoire de santé.

Les docteurs LIAUZUN, NAJM et SCHALLER évoquent les départs en retraite de leurs collègues et la désertification médicale qui s'installe sur leur territoire.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme COUYBES qui ont loué la salle des fêtes au mois de Mars dernier, informant le conseil municipal d'un problème lié à une forte consommation d'électricité et à un mauvais fonctionnement du chauffage. Monsieur le Maire informe les élus qu'un technicien EDF lui a conseillé de changer de compteur et que ces travaux ont été effectués au mois de MAI.

Séance levée à 19h30.

Serge VALETTE, Maire

Marie-Claude AUREYRE

Marielle COLOMB

Olivier QUERCY

Louis REVEILLAC

Jean-François VALETTE

